

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/160/1.4

Feuillet n° 186

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 6 décembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant :

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Contrat d'assurance statutaire 2022

Monsieur le Président explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents CNRACL permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Monsieur le Président propose de renouveler le contrat individualisé pour les risques : Décès, Longue Maladie, Maladie Longue Durée, Accident de travail avec CNP Assurances.

Le taux de cotisation proposée par la CNP pour 2022 est le même que celui de 2021, soit 3,54% de la base de l'assurance.

AR PREFECTURE

024-200041150-20211213-DE2021160-DE
Regu le 17/12/2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition pour un contrat individualisé pour les risques : Décès, Longue Maladie, Maladie Longue Durée, Accident de travail avec CNP Assurances pour l'année 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer le contrat et tout type de document administratif se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 15/12/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR PREFECTURE
024-200041150-20211213-DE2021160-DE
Regu le 17/12/2021